

Image not found or type unknown



Delai procedure licenciement eco

Par **val30gil**, le **15/11/2010** à **11:03**

Bonjour, la société de mon mari est en liquidation judiciaire depuis le 29.09.2010 , il est donc en licenciement économique . Le souci est que depuis , nous n'avons toujours pas eu de solde de tout compte . Le mandataire nous dit que le dossier est devant le tribunal , j'aimerais savoir si il est légal de laisser les gens sans revenu depuis maintenant trois mois et si oui , jusqu'à combien de temps ils ont pour nous payer, merci si quelqu'un peut m'aider parce que là on a plus rien pour vivre et ils s'en foutent !!!